

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20230922-127

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - Travaux
Objet	Travaux de voirie Lot 1 : réfection des abords de l'église Lot 2 : réfection centre ancien		
Numéro	Marchés N° 2023I13 1 et 2		
Attributaires	RMCL SA		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L2123-1 1° et R2123-1 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

- Considérant la nécessité de procéder aux travaux de voirie – 2 lots séparés ;

Décide,

Article 1 : De conclure les marchés 2019I06 avec :

Lot	Attributaire	Adresse	Montant HT
1 : Réfection des abords de l'église	RMCL SA	1 La Gare de Vebret	169 979,00 €
2 : Réfection centre ancien		15240 VEBRET	79 994,00 €

Article 2 : Le délai d'exécution est fixé à 9 semaines à compter de la notification des marchés.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 22 septembre 2023.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE